

**Ministry of Education**

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

315, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2022: SB36**

**Note de service**

**Date :** Le 12 décembre 2022

**Destinataires :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Surintendants des installations / planification

**Expéditeurs :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Andrea Dutton  
Directrice  
Direction des politiques d'immobilisations

**Objet :** **Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle de la mise en œuvre de la norme relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

---

Pour faire suite à la note de service 2021 : SB11 *Mise en œuvre de la norme relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et vérification des renseignements sur les biens immobiliers du Système d'inventaire des installations scolaires*, émise par le Ministère le 4 juin 2021, la présente note offre des renseignements supplémentaires sur la publication du Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) afin d'aider les conseils scolaires à améliorer leurs estimations relatives aux OMHSI et à les inclure dans leur rapport de mars 2022-2023 et leurs états financiers de 2022-2023.

***Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle des OMHSI***

Comme indiqué précédemment, le ministère a fourni aux conseils scolaires deux types de modèles d'établissement des coûts pour évaluer le passif au titre des OMHSI, le Modèle 1 d'établissement des coûts des OMHSI et le Modèle 2 d'établissement des coûts des OMHSI. Jusqu'à présent, les conseils scolaires étaient censés utiliser les données du Modèle 1

d'établissement des coûts des OMHSI et appliqué ces données au Modèle 2 d'établissement des coûts des OMHSI afin d'extrapoler les OMHSI lorsque les données d'études sur l'amiante n'étaient pas disponibles, pour ensuite soumettre au Ministère les listes d'inventaire des actifs visées par des OMHSI. Le Ministère a maintenant agrégé les données du Modèle 1 à l'échelle du secteur et, en se basant sur les renseignements fournis par les conseils scolaires, a créé le Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle.

Nous demandons désormais aux conseils scolaires d'utiliser le Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle pour recalculer leur passif au titre des OMHSI des éléments d'actif pour lesquels des données d'études sur l'amiante n'étaient pas disponibles (c'est-à-dire, les OMHSI extrapolées à l'origine au moyen du Modèle 2 d'établissement des coûts des OMHSI). Cela permettra d'obtenir des estimations plus rigoureuses du passif au titre des OMHSI communiqué dans le cadre des listes d'inventaire des actifs visés par des OMHSI. Veuillez prendre note que les conseils scolaires **ne** seront **pas** tenus de soumettre à nouveau les listes d'inventaire des actifs visés par des OMHSI après avoir utilisé le Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle des OMHSI.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier du Modèle 2 d'établissement des coûts à l'échelle sectorielle des OMHSI par l'entremise du [Portail de téléchargement de fichiers](#), à la section sur les états financiers de 2022-2023.

### ***Rapports à venir sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Nous vous rappelons que le chapitre SP 3280 – Mise hors service d'immobilisations est entré en vigueur pour les exercices qui commencent le ou après le 1<sup>er</sup> avril 2022; par conséquent, les conseils scolaires sont tenus d'appliquer la norme de la façon suivante :

- Afin de répondre aux exigences en matière de production de rapports des Comptes publics de l'Ontario, les conseils scolaires seront tenus de communiquer au Ministère leur solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2022 et l'activité courante entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023 dans leur rapport de mars 2022-2023, qui doit être soumis au Ministère en mai 2023. Le Ministère a entrepris la mise au point des procédures de vérification prévues et les formulaires connexes. Le matériel afférent sera mis à la disposition des conseils scolaires lorsqu'il sera disponible.
- Les conseils scolaires feront rapport de leur solde d'ouverte au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et de leurs activités pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 dans leurs états financiers de 2022-2023.

### **Personnes-ressources au ministère**

Pour toute question relative aux OMHSI, veuillez communiquer avec :

<b>Nom</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Courriel</b>
Elizabeth Sinasac	(437) 216-5796	<a href="mailto:Elizabeth.Sinasac@ontario.ca">Elizabeth.Sinasac@ontario.ca</a>
Janis Blundell	(437) 216-5653	<a href="mailto:Janis.Blundell4@ontario.ca">Janis.Blundell4@ontario.ca</a>
Michelle Zheng	(437) 216-3697	<a href="mailto:Michelle.Zheng@ontario.ca">Michelle.Zheng@ontario.ca</a>

Pour toute assistance concernant le nom d'utilisateur et le mot de passe du SIFE, veuillez écrire à [EFIS.Support@ontario.ca](mailto:EFIS.Support@ontario.ca).

Cordialement,

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières

*Original signé par*

Andrea Dutton  
Directrice  
Direction des politiques  
d'immobilisations

- c. Directrices et directeurs de l'éducation  
Vérificateurs externes des conseils scolaires